

M. Goodale: La Chambre a adopté des amendements et cet office, sanctionné par une loi, vient de commencer ses activités. C'est une question que nous avons débattue plus tôt, le printemps dernier.

Il y a eu d'autres modifications: le nouveau système de contingentement, l'expédition des céréales en régime de zones, l'élection par les producteurs du comité consultatif de la Commission du blé, maintenant entérinée par les modifications apportées à la loi sur la Commission canadienne du blé. On a effectué un sondage parmi les producteurs de colza pour déterminer la meilleure méthode de commercialisation, on a acheté 6,000 wagons-trémie destinés exclusivement au transport du blé dans l'Ouest du Canada, on a lancé un programme de réparation des wagons couverts, il y a eu le rapport Mants sur les méthodes de répartition des wagons couverts, la nomination de coordinateurs aux ports de Thunder Bay et de Vancouver, la Commission Snavely sur le coût du transport du blé par rail et la Commission Hall sur la manutention et le transport du blé.

Cette liste particulièrement longue des réalisations fort importantes et fort impressionnantes qui concernent l'agriculture de l'Ouest ne serait pas complète si je ne parlais pas tout particulièrement d'une mesure que des députés de l'autre côté de la Chambre préféreraient oublier, car ils l'ont combattue à chaque étape. Ils savent que cela sera toujours à leur déshonneur. Ils se sont opposés à l'adoption de la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, loi proposée par le gouvernement afin de réduire les effets négatifs des «années creuses» en ce qui concerne les revenus de la production du blé. Cette loi a été fort bien acceptée par les céréaliculteurs et les associations agricoles, et les députés de l'opposition savent qu'elle a été fort bien accueillie par les agriculteurs de l'Ouest du Canada. Ils préféreraient ne pas la voir incluse dans les statuts, car ils savent qu'elle sera portée au crédit du gouvernement actuel; elle sera pour eux un signe de déshonneur, car ils ont essayé d'y faire obstacle et d'en empêcher l'adoption.

Une voix: Parlez-nous du programme LIFT.

M. Goodale: Le député d'en face fait allusion au programme LIFT. Il y a quelque chose de très curieux, chez l'opposition...

M. Horner: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Nous étudions le bill C-2. Je suis patiemment resté à mon siège, écoutant le député faire un discours électoral comme s'il devait y avoir des élections bientôt, nous récitant la liste de toutes les mesures que les libéraux ont prises. Je pense que, en ce début de session, il serait fort approprié de s'en tenir essentiellement au sujet dont nous sommes saisis. Je comprends fort bien que, plus tard au cours de la session, quand nous approcherons des élections qui auront peut-être lieu en 1977, les députés d'en face voudront faire étalage de toutes les merveilles dont ils sont responsables pour ensuite envoyer le texte de leur discours à leurs électeurs. Toutefois, il est absolument certain, après seulement quelques jours de session, qu'il serait bon de s'en tenir au bill à l'étude.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je crois que l'honorable député a peut-être digressé un peu, mais il faisait allusion au bill...

Des voix: Oh, oh!

Paiement par anticipation des récoltes

L'Orateur suppléant (M. Ethier): ... et on devrait le laisser poursuivre.

M. Goodale: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Dommage que le député de Crowfoot (M. Horner) n'ait pas été présent à la Chambre plus tôt aujourd'hui pour entendre les interventions de ses amis au sujet de ce bill. La plupart des interventions n'avaient rien à voir avec cette mesure.

M. Horner: Le fait qu'ils aient tort ne donne pas raison à d'autres.

M. Goodale: Ils ont fait allusion à toutes sortes de questions parfaitement étrangères au débat et les remarques que j'ai prononcées se rapportent aux céréales de l'Ouest, à la loi relative aux céréales et à bien des points soulevés par les députés d'en face, notamment par le député de Saskatoon-Biggar qui tentait de donner au pays l'impression que l'on n'avait rien fait pour l'agriculture de l'Ouest. Je pense que la liste que j'ai donnée il y a quelques instants répond parfaitement au point soulevé par le député de Saskatoon-Biggar et prouve que l'agriculture de l'Ouest a été l'objet, à maintes reprises, de l'attention de la Chambre et qu'elle continuera à l'être.

Des voix: Revenons-en au bill.

Une voix: L'enfant chéri d'Otto. Est-ce que Otto a approuvé ce discours?

M. Horner: Il tente de bloquer la première mesure du gouvernement.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'Ordre. Laissons le député poursuivre.

M. Goodale: Je comprends que les députés de l'autre côté se montrent chatoilleux lorsqu'on en vient au sujet de l'agriculture de l'Ouest car ils savent, comme je viens de le démontrer, que la liste des réalisations que j'ai donnée est impressionnante. Les agriculteurs canadiens le savent très bien et les députés d'en face préféreraient qu'on ne le répète pas car elle prouve leur impuissance. Ils préféreraient que ces choses-là ne figurent pas au compte rendu car ils savent qu'elles ajoutent au discrédit dont ils sont sans cesse l'objet dans l'Ouest du Canada.

Le bill C-2...

Des voix: Bravo!

M. Goodale: ... élargit un principe qui, avec certaines modifications, a joué en faveur de l'agriculture de l'Ouest depuis quelques années. C'est un principe que les agriculteurs en général aimeraient voir appliquer à d'autres aspects de l'agriculture, et le ministre de l'Agriculture cherche actuellement à répondre à cette préoccupation.

Les députés d'en face ont fait plusieurs remarques et ont demandé que le ministre de l'Agriculture prenne soigneusement note des travaux du comité et accepte les modifications suggérées. J'ai pris connaissance du bill C-2 et j'estime qu'il s'agit d'une mesure raisonnable mais, voici ce qui ressort clairement de la position du ministre de l'Agriculture à propos des travaux du comité permanent. Le ministre est très réceptif aux idées qui lui sont proposées. Je suis sûr que si les députés d'en face peuvent nous faire des propositions valables, constructives et réfléchies, en vue de modifier la loi, le ministre de l'Agriculture du Canada sera le premier à les accepter et à essayer de les inclure dans le bill pour qu'il serve du mieux possible les intérêts de tous les agriculteurs canadiens.